

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Avril 2018

59x18

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DON DE SANG

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- LE DON DE SANG : 4 avenue Joseph Aureille
LES PENNES MIRABEAU

Président : Mr PICIMBON
N° de Siret: 494995822

dont l'objectif est l'information et la promotion à la recherche de nouveaux donateurs bénévoles a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse et d'une présentation auprès de la commission Cohésion Sociale, qui a proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 400 €

VU l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale du mercredi 18 avril 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association pour le DON DE SANG : 400 €
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Avril 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA